



Litiges contrat de travail / Demission

Par **tinker78**, le **18/05/2018** à **09:00**

Bonjour à tous et à toutes

Je vous relate l'historique de mon probleme en entreprise.

Embauché en mai 2015 en tant qu'ouvrier dans le batiment, tout se passe pour le mieux au début.

En 2016 j'ai le droit à une augmentation et on me confie un véhicule de société avec carte essence pour mes déplacements atelier /domicile.

En 2017 tout se complique, l'entreprise va mal car ayant ouvert une usine dans le nord et ne rentre plus dans ses frais et nous le ressentons.

Nous recevons nos salaire avec 1 mois de retard pendant plusieurs mois, nous mettant dans une situation financière compliquée.

Mon employeur nous prélève nos tickets restaurant sur le salaire comme d'habitude mais ne nous les donne plus pendant également de nombreux mois.

Il nous propose donc de changer de convention collective pour passer sur la convention de l'autre société dans le nord qui est la convention des matériaux pour qu'il puisse gagner de l'argent sur les charges car celles-ci sont moins élevées dans la nouvelle convention.

Nous refusons, car nous perdons nos avantages du batiment, notre niveau de qualification et nous devons également payer une mutuelle plus chère donc aucun avantage pour les salariés.

Celui-ci nous dis alors " si vous refuser, vous pouvez être sur que je ne vous augmenterai plus jamais" soit...

Les relations entre patron et salariés se dégradent énormément, il nous envoie toutes les semaines travailler dans l'usine de matériaux dans le nord car les employés de la bas sont tous partis (soit plus de 350 kilometres aller retour par jour) et ne veut plus nous payer notre déjeuner la bas, nous partons le matin à 07h30 pour rentrer à 18h30 (temps de travail je pense illégal étant donné que nos heures supplémentaires n'ont jamais été payées)

Je demande alors à mon patron un licenciement économique étant donné de la situation de l'entreprise, il refuse car ne veut pas nous payer un CSP et me dit par contre que si je veux un licenciement à l'amiable il serait d'accord.

Entre temps, je trouve un nouvel emploi et reçois donc une promesse d'embauche.

Je lui téléphone donc (étant en congés) pour lui proposer une rupture conventionnelle la semaine dernière et il me dit qu'il va y réfléchir.

Nous partons donc en déplacement lundi dernier dans le Jura pour continuer la construction d'un chalet.

Je lui demande chaque jour s'il a pris sa décision et il me dit que sa comptabilité est en train de faire des simulations...

Tout cela pour que jeudi il me fasse comprendre clairement qu'il n'a jamais été question de rupture qu'il n'acceptera jamais et me dit " Mais que crois-tu dans un mois tu seras encore là !!" et ajoute qu'il acceptera que je lui donne ma démission et qu'il me libérera dès le lendemain de tout engagement. Je lui demande qu'il m'écrive tout cela sur papier mais il refuse..

Hier soir donc je termine ma journée à 18h ayant fait mes 39 heures de travail en déplacement et n'étant pas d'accord il me dit " d'accord tu ne me fais pas de cadeau et tu veux finir à 18h et bien je ne te donnerai pas les clés du gîte tu attendras dehors.."

J'attends donc 2h30 dehors avant qu'il se décide de rentrer avec mon chef de chantier.

Une fois rentré, il me tend deux exemplaires de lettre de démission qu'il a écrit à ma place indiquant que je suis démissionnaire, que j'ai 2 mois de préavis mais que je souhaite ne pas effectuer mon préavis afin d'être libre dès le 18 mai 2016... (j'écris exactement ce qu'il a écrit car je sais bien que nous sommes en 2018)

Je refuse de la signer car cette lettre n'est pas la mienne, de plus je n'ai pas 2 mois de préavis mais 15 jours après vérification dans ma convention collective et dans mon contrat est écrit 1 mois.

Il me dit que si c'est 2 mois que c'est la loi, je refuse donc, mais j'ai gardé en photo la preuve de cette lettre.

Aujourd'hui je vais lui adresser ma propre lettre de démission avec le temps réel de préavis que j'effectuerai.

Je me suis également rendu compte la bas qu'il n'a pas envoyé mes demande de congés validés à ma caisse du BTP et que je ne serai donc pas payé dans l'immédiat pour mes congés de la semaine passée.

Mes questions sont les suivantes :

Que se passe-t-il si il ne va pas chercher le recommandé ou s'il refuse de signer ma lettre?

Comment faire pour récupérer mes tickets restaurants non donnés?

Comment également pouvoir lui dire d'envoyer ma feuille de congé à ma caisse de BTP car les congés sont passés et je n'ai pas été payer.

Penser vous qu'une action aux prud'hommes soit utile?

Merci à tous de votre aide car je suis vraiment perdu

Par **morobar**, le **18/05/2018** à **11:55**

Bonjour,

[citation]Penser vous qu'une action aux prud'hommes soit utile?[/citation]

Tous les litiges que vous avez exposés sont de la compétence exclusive du conseil des prudhommes.

Dans votre situation, puisque vous êtes déjà démissionnaire dans votre tête, je donnerai ma démission en l'intitulant "prise d'acte", et je saisirai le conseil des prudhommes pour la requalifier en licenciement sans cause réelle et sérieuse.

EN effet dans ce genre de démission/prise d'acte, vous reprochez (avec preuves) à l'employeur le non respecte d'obligations essentielle de sa part

Voir ici:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24409>

Par **tinker78**, le **18/05/2018** à **14:00**

Merci beaucoup !